

Evolution des plans de gestion des forêts dans le contexte du réchauffement climatique et de la pression économique sur l'approvisionnement en bois de construction : n'est-il pas temps d'agir ?

Pierre-André Comte (PS)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement est d'accord avec le titre de la question écrite : il est en effet pleinement temps d'agir en forêt pour la forêt, et c'est exactement ce que font l'État et la grande majorité des propriétaires en ce moment. Par contre, il n'est clairement pas prioritaire d'agir sur le papier, soit au niveau des inventaires et autres plans de gestion. Le Gouvernement ne va donc pas "ordonner l'établissement d'un nouvel inventaire forestier et, à partir de là, exiger des propriétaires de forêts la révision de leur plan de gestion", pour reprendre le texte de la question écrite.

Les explications détaillées suivantes peuvent être données pour expliquer cette position.

La catastrophe forestière qui touche depuis 2018 la majeure partie des essences constitutives de la forêt jurassienne (hêtre, épicéa, sapin, frêne) provoque des changements rapides et, par endroits, radicaux dans la structure et la composition des forêts. Certains propriétaires voient leur patrimoine forestier disparaître en quelques années et se trouvent ensuite confrontés à de coûteux travaux de reconstitution et de soins à apporter à la jeune forêt en cours d'installation. Ils perdent également, et pour des années, des volumes commercialisables et une possibilité de faire des coupes de bois variées et qualitativement correctes. Un impact sur les revenus futurs sera indéniable et le manque de gains compliquera encore plus le financement des tâches coûteuses (entretien des chemins, mesures sociales).

En temps normal, la gestion des forêts se base sur un principe se trouvant à l'origine du concept de développement durable, selon lequel on ne doit prélever chaque année, dans une forêt en équilibre et en bonne santé, que l'accroissement annuel (les intérêts), sans toucher au capital. C'est sur ce même principe que repose le système actuel d'aménagement forestier (incluant les plans de gestion forestiers imposés aux propriétaires publics). Jusqu'à ce jour, ce système s'est avéré d'une bonne efficacité et d'une grande aide pour le propriétaire forestier et pour l'État qui ont pu, à des niveaux différents et pour des intérêts distincts, piloter l'exploitation durable de la ressource bois.

Deux facteurs font toutefois qu'aujourd'hui, ce système de pilotage de la ressource bois dans une optique d'exploitation annuelle régulière a atteint ses limites :

1. La catastrophe forestière due aux événements climatiques extrêmes et répétitifs fait périr massivement et de manière imprévisible un grand nombre d'arbres. Elle engendre alors des exploitations dites "forcées", c'est-à-dire non planifiées et sans plus aucun rapport avec la planification sylvicole et les volumes de production durable calculés dans les plans de gestion. On passe alors d'interventions sylvicoles planifiées et maîtrisées à une gestion des aléas, orientée en priorité vers la récolte des bois dépérissants, victimes de la sécheresse, attaqués par les ravageurs ou encore renversés par le vent. Aujourd'hui, la période de turbulences et de mauvais temps n'épargne aucun propriétaire et la récolte des bois abîmés (qualifiés de "chablis") constitue la majeure partie du bois récolté en forêt jurassienne. Beaucoup de ces arbres sont aussi laissés en forêt. De plus, contrairement à l'ouragan Lothar qui a constitué un événement unique, après lequel un certain calme et une certaine régularité ont pu être retrouvés, la catastrophe forestière actuelle se caractérise par des dégâts combinés (sécheresses, tempêtes, épidémies de ravageurs, dépérissements liés à

l'appauvrissement des sols, etc.) qui perdurent dans le temps et dont aujourd'hui on ne peut prédire la fin.

2. Les données les plus récentes sur l'état de la forêt jurassienne, issues des relevés du quatrième Inventaire forestier fédéral effectués entre 2009 et 2017, font état, pour le canton du Jura, d'un volume de bois sur pied élevé, avoisinant 410 m³ par hectare (alors qu'il faudrait idéalement un volume de 350 m³/ha pour avoir une forêt en bonne santé, qui se renouvelle tout en produisant du bois et qui offre aussi de bonnes conditions pour la biodiversité, la fonction de protection et la fonction d'accueil). Ces données montrent en outre que cet important volume sur pied en forêt jurassienne se concentre essentiellement dans des forêts d'âge mûr. La nécessité de réduire ce volume sur pied et de rajeunir la forêt jurassienne pour la rendre plus stable et plus résistante était dès lors l'un des enjeux du Plan directeur cantonal des forêts de 2013. Ce dernier tablait, pour atteindre ce but, sur un volume annuel de production de bois de 230'000 m³. Or, la perte de rentabilité dans l'exploitation de bois depuis Lothar et les structures de l'économie forestière jurassienne devenues de ce fait plus extensives ont fait que cet objectif n'a jamais pu être atteint à ce jour. Les volumes d'exploitation annuels sont en effet toujours restés bien en-deçà des 230'000 m³, oscillant plutôt entre 160'000 et 170'000 m³. Cette longue période de sous-exploitation de l'accroissement annuel a conduit à capitaliser le bois dans la forêt jurassienne et ce, même si une part croissante de bois n'est pas prélevée et reste en forêt (échappant ainsi aux statistiques annuelles). C'est donc avec un volume de bois sur pied élevé et une proportion très importante de forêts denses et âgées, et donc moins résistantes, que notre canton est entré dans ce cycle de perturbations. Et c'est aussi largement en raison de ces prédispositions peu favorables que la forêt jurassienne paye aujourd'hui un assez lourd tribut au changement climatique et à ses aléas.

Pour ce qui est de la situation du marché des bois, il se trouve effectivement que le contexte économique mondial, marqué actuellement par les pénuries de matières premières, engendre une hausse inédite et remarquable de la demande en bois et des prix du bois. Ce phénomène est toutefois assez volatile et surtout sans lien direct avec les importants volumes de chablis en forêt. Il découle plutôt de la pandémie et de ses effets sur la production mondiale, mais aussi de la crise climatique et de la hausse du prix des énergies fossiles. Les phrases d'introduction dans la question écrite sont donc sans fondement.

Dans ce contexte très dynamique et incertain, on peut en effet admettre qu'il puisse y avoir à moyen-long terme un risque de surexploitation, qui consisterait à exploiter des forêts saines et non encore parvenues à maturité, en plus de récolter les arbres parvenus à maturité et les chablis.

Ce risque est toutefois limité par différents facteurs :

- La gestion raisonnée et modérée pratiquée par l'immense majorité des propriétaires et des gestionnaires forestiers, soucieux d'assainir en priorité les forêts endommagées et de préserver durablement leur patrimoine forestier et les ressources qu'il renferme.
- Le contrôle effectué par l'Etat sur les autorisations de coupe, lequel se fonde non seulement sur le plan de gestion du propriétaire, mais aussi sur des garde-fous légaux (pas de coupe rase, pas de liquidation prématurée de forêt saine, pas de coupe en été, conservation de bois mort ou d'arbres âgés pour la biodiversité, etc.).
- La capacité actuelle et peu extensible de production de bois de l'économie forestière jurassienne, déterminée par la main-d'œuvre des entreprises forestières jurassiennes en activité. Il est aussi constaté une faible propension des propriétaires publics à recourir à des entreprises forestières hors canton pour palier le manque de main-d'œuvre jurassienne.

Le risque de surexploitation restant limité et maîtrisable avec les outils actuels, la solution consistant à refaire un inventaire forestier cantonal et ensuite à imposer la révision des plans de gestion des propriétaires publics sur cette base, n'est pas le meilleur chemin pour tenter de conserver une certaine maîtrise sur l'évolution de la forêt jurassienne. L'expérience montre aussi que les maires

n'apprécieraient sans doute guère une injonction et un ordre de marche pour la révision de leurs plans, le Gouvernement préférant travailler dans la concertation et étaler les travaux dans le temps, comme il le fait à ce jour.

Pour ce qui est de refaire un inventaire forestier cantonal à l'instar de celui de 2005, l'idée n'est clairement pas pertinente aujourd'hui pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la forêt jurassienne est en pleine mutation et son visage change continuellement, au gré des dégâts qui se produisent de manière aléatoire. Les coupes de bois, aujourd'hui, suivent davantage des impératifs d'ordre sanitaire et sécuritaire, plutôt que de résulter de choix purement sylvicoles. Et il en sera sans doute encore ainsi pour quelques années, puisqu'il faut s'attendre à ce que les perturbations continuent à engendrer des dégâts en forêt. Dans ce contexte très changeant et très aléatoire, qui transforme la forêt par à-coups et de manière assez brutale, il ne serait pas judicieux d'effectuer maintenant un inventaire forestier de la forêt jurassienne. Les informations que fournirait cette sorte de radiographie de la forêt jurassienne pourraient en effet perdre très vite leur validité, parce que, en peu de temps, de nouveaux phénomènes extrêmes lui auront fait subir de nouveaux changements. Il serait dommage que le canton investisse dans un outil dont l'utilité pourrait être remise en cause à court terme. De plus, le coût d'un nouvel inventaire forestier cantonal avoisinerait le million de francs (coût du premier inventaire forestier cantonal), ce qui serait une charge importante et nouvelle pour les finances cantonales aujourd'hui. Le canton pourrait ensuite revendre ces données aux propriétaires, mais ici aussi le Gouvernement doute que les communes accueillent favorablement une facture pour des données vite périmées. Les ressources humaines nécessaires au lancement et au suivi d'un tel projet ne sont, pour leur part, tout simplement pas disponibles aujourd'hui.

A noter également que rien n'empêche un propriétaire de mandater un bureau spécialisé et de réaliser un inventaire à ses frais, puis de proposer un nouveau plan de gestion forestière sur cette base. Cette manière de faire ne correspond toutefois pas à la pratique souhaitée par le canton et les propriétaires à ce jour, soit d'œuvrer en collaboration et de fournir des outils similaires entre les différents propriétaires.

Ce qui précède ne signifie toutefois pas qu'un suivi de l'évolution de la forêt jurassienne ne soit pas nécessaire, au contraire. Toutefois, cela doit se faire par de nouvelles méthodes, aujourd'hui encore en plein développement mais appelées, à l'avenir, à remplacer les techniques d'inventaire traditionnelles. La recherche en matière d'inventaire et d'aménagement forestier s'oriente aujourd'hui clairement vers l'utilisation d'outils numériques dits de "télédétection" (c'est-à-dire des relevés basés sur des images satellite ou laser et des modèles numériques), bien moins coûteux que des inventaires de terrain et de plus en plus précis et fiables. Il faut donc plutôt suivre les développements de la technique et attendre qu'ils se concrétisent dans des produits aboutis que l'on pourra alors utiliser pour avoir des informations plus précises sur l'état des forêts.

Dans l'intervalle et dans cette phase de changements rapides de la forêt jurassienne, il faudra plutôt en quelque sorte changer de paradigme et accepter les limites d'une gestion planifiée des forêts, tout en développant des compétences en matière de gestion des aléas et du risque. Ceci dit, l'Office de l'environnement examinera encore comment il serait possible de mettre à jour les cartes des peuplements et d'adapter le calcul des quotités (volumes annuels durablement exploitables en regard des volumes sur pied) de manière simple et peu coûteuse pour les propriétaires. Cette solution transitoire pourrait être d'une utilité appréciable pour les propriétaires et les gestionnaires forestiers, pour les aider à mieux traverser cette phase de perturbations et de mutation de la forêt jurassienne.

La révision plus en profondeur du système d'aménagement forestier dans notre canton, dans ce nouveau contexte de perturbations, n'en demeure pas moins nécessaire à moyen terme. Elle a d'ailleurs été clairement posée comme faisant partie du 3ème volet de la stratégie cantonale pour la gestion de la catastrophe forestière due au changement climatique. Le canton s'y consacrera de manière plus intensive dès que le cadre pour une nouvelle sylviculture dite "adaptative" et éventuellement pour de nouveaux modèles de forêt dite "pérenne", aura pu être clairement défini et communiqué aux propriétaires et aux forestiers. Les travaux dans ce domaine ont débuté. Dans l'intervalle, d'autres avancées en matière de développement des outils d'inventaire et d'aménagement forestier auront été faites, dont le canton du Jura pourra profiter.

Delémont, le 1 février 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the printed name of the signatory.